

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1397

présenté par
Mme Leduc, rapporteure

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	1	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter la représentation nationale et le Gouvernement sur la nécessité absolue de cesser les suppressions de poste au sein de la DGFIP.

Les effectifs de la DGFIP alloués au contrôle fiscal ont diminué de plus de 1600 depuis 2017, pour s'établir à 10 373 en 2021 (sur un effectif total de la DGFIP de 91 487 agents). De nouvelles baisses d'effectifs sont prévus en 2023 et dans les années qui suivent, comme nous le confirment les documents budgétaires désormais à notre disposition.

Cette baisse nette d'effectifs s'accompagne d'une surcharge de travail pour les agents du contrôle fiscal, qui doivent désormais en parallèle de leur activité de contrôle effectuer des tâches administratives chronophages.

Les innovations techniques comme le *data mining* censées compenser ces baisses de personnel sont largement insuffisantes et insatisfaisantes. Elles ne peuvent remplacer le travail d'un vérificateur ou d'un enquêteur sur le terrain.

De plus, il est absurde de supprimer des postes dans le contrôle fiscal par soucis d'économie. Rappelons que chacun de ces agents ramène chaque année des centaines de milliers d'euros, voire des millions, dans les caisses de l'État, grâce à son travail. Il est donc absurde et dogmatique de continuer les suppressions de poste. Il serait même tout à fait rationnel d'embaucher de nouveaux fonctionnaire dans ce domaines puisque ceux-ci rapportent beaucoup plus qu'ils ne coûtent.

La première mesure pour faire de la lutte contre l'évasion fiscale une véritable priorité est d'y allouer les effectifs nécessaires. La suppression des effectifs au sein de la DGFIP, administration qui depuis 10 ans a perdu le plus d'agents, doit cesser

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement :

- prélève 1 euro sur le programme 302, Facilitation et sécurisation des échanges, Action 1 "Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière" ;
- abonde de 1 euro le programme 156, Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, Action 1 " Fiscalité des grandes entreprises"